

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je fais rapport aux Richmondaïses et Richmondais des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2023, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Pour l'exercice financier non consolidé terminé le 31 décembre 2023, les revenus de la municipalité totalisent 8 405 407 \$ contre des dépenses de 6 387 308 \$ générant un excédant de 2 018 099 \$. À ce surplus, il faut affecter les activités de fonctionnement nettes qui se chiffrent à 1 831 595 \$, laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 186 504 \$.

Au cours de l'exercice 2023, la municipalité a payé les quotes-parts suivantes à même son budget d'opérations :

- MRC du Val-Saint-François : 262 231,95 \$
- Sûreté du Québec : 247 397 \$
- Service de sécurité incendie : 276 407, 20 \$

Le surplus accumulé non affecté se chiffre à 1 101 008 \$. Une bonne partie de cette somme sera affectée au cours des prochaines années à la réfection de travaux d'infrastructures.

Rémunération des élus

Par souci de transparence, permettez-moi de vous faire part de la rémunération des élus au cours de l'année 2023. La rémunération du maire a été de 20 206 \$, tandis que les membres du conseil municipal ont reçu 7 926 \$. À ces montants, s'est ajoutée, au salaire du maire, la somme de 10 103 \$ et à celui des conseillers 3 963 \$ et ce, à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction. Le maire suppléant reçoit une allocation mensuelle supplémentaire de 67 \$. Enfin, les membres du conseil reçoivent une allocation de 70 \$, pour les ateliers de travail auxquels ils participent, à laquelle s'ajoute un

dédommagement de 35 \$. Les membres du conseil ne reçoivent aucune autre allocation de dépenses, à part celles relatives aux frais de représentation préalablement autorisés par le conseil municipal.

D'autre part, la présence du maire aux réunions de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François ainsi que sa participation à divers comités lui valent une rémunération 7 709 \$ à laquelle s'ajoute une indemnité de 3 855 \$ pour une partie des dépenses inhérentes à ces fonctions.

En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la municipalité se porte très bien, grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continus.

Soyez assurés que votre conseil municipal a toujours le souci de planifier efficacement afin d'offrir les meilleurs services possibles tout en respectant la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

Merci de votre confiance!

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bertrand Ménard'.

Bertrand Ménard,
maire

Richmond, le 6 mai 2024